

joindre les militants ass-fam SUD
07 68 70 61 18

n° 10 – novembre 2019



Créé et alimenté par les ass-fam syndiqués à sud, ce bulletin vous informe de vos droits, de l'actualité pour les assistants familiaux du CD du Nord. Faites-nous remonter vos questions, préoccupations

De la VIAF à la ERDAF

La VIAF, c'est la procédure dite « **Violence Institutionnelle en Accueil Familial** ». Couramment, elle est déclenchée lorsqu'un enfant révèle (ou quelqu'un nous accuse) des maltraitances, des abus à notre domicile. Inutile de dire que ça peut nous arriver à tous et toutes, à n'importe quel moment. Voilà grossièrement comment ça se passe: le RPEFJ ou son adjoint décide d'abord si les enfants qu'on accueille restent ou non chez nous. Puis, on est reçu, souvent au pied levé, sur simple coup de fil, pour nous annoncer la brutale nouvelle. Parfois, les référents vont même chercher les enfants à l'école. Après, la PMI et le SSD viennent refaire notre agrément, le SAF fait le point avec nous sur nos accueils, notre pratique professionnelle. Systématiquement, tout cela est transmis au Parquet. S'en suivent souvent de longs mois d'attente avant de savoir si on sera, ou pas, convoqué à la police. A la fin de l'enquête du Département, soit on retravaille, soit on est licencié. Durant toute la procédure, si les enfants ont été réorientés, on perçoit quand même notre salaire.



pas assez explicite et ses interprétations nombreuses. Pourtant, si elle avait été respectée à la lettre, les aberrations constatées (réorientations en urgences, injustifiées...) n'auraient pas été commises. Des abus, quelle que soit la procédure seront toujours possibles selon le décisionnaire. Le maître mot, avant toute décision, doit être l'évaluation de la situation, la contextualisation des propos révélés. C'est ce qu'on a obtenu après de longs et âpres échanges avec l'exécutif. L'accouchement a eu lieu le jeudi 17 octobre dernier en Comité Technique. Cette nouvelle procédure s'appelle ERDAF, diminutif d' "Evaluation des Risques de Danger en Accueil Familial".

Et alors, qu'est-ce que ça change ?

-Le RPEFJ ou son adjoint ne sont plus le seul décisionnaire," il recueille impérativement l'avis préalable des membres de la Cellule d'Evaluation et de suivi pour prendre les décisions", c'est-à-dire : le RTASE des enfants, en lien avec le psychologue ASE, le chef de service enfance en lien avec les référents, le médecin responsable de pôle PMI Santé et le RSAF.

La procédure actuelle était le fruit d'un long travail de concertation: si elle faisait globalement consensus au départ, au fur et à mesure des dérives graves se sont installées. Pour la modifier, l'administration prend le prétexte que cette procédure n'était

-Le moindre propos nous incriminant ou dénonciateur ne sera plus transmis de manière brute au Procureur : la parole de l'enfant, d'un tiers sera prise en compte mais contextualisée, analysée, l'assfam et les services seront entendus avant la transmission éventuelle au Parquet.

-La différence entre recadrage professionnel et évaluation d'un éventuel danger est clarifiée, bien précisée.

-la possibilité de l'assfam d'être accompagné à chaque entretien est actée et inscrite dans la procédure.

Ce qu'on a réussi à éviter :

-l'évaluation de notre situation personnelle, avec nos propres enfants par la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes), c'est-à-dire grosso modo le service qui évalue les signalements

-que les parents des enfants accueillis soient systématiquement informés de l'ouverture d'une ERDAF à notre rencontre

-la fin du maintien de salaire systématique tout au

long de la procédure en cas de réorientation des enfants.

C'est la détermination des assfam SUD et les amendements que nous avons portés pour modifier le texte initial de l'employeur qui ont permis de déboucher sur une nouvelle procédure plus sécurisée et soucieuse de nos risques professionnels.

Reflexes à conserver :

Dans tous les cas, dès que je reçois un courrier ou un appel disant que la RPEFJ (ou son adjoint) et/ou le RSAF souhaite me rencontrer pour "évoquer mon activité professionnelle" ou que le service est "détenteur d'éléments inquiétants", je dois avoir 2 réflexes:

→ ne jamais me présenter seul à l'entretien

(cf notre fiche technique sur le site internet)

→ nous contacter.

Tout ça pour ça !

Quand l'incompétence et la précipitation mènent au gachis

À travers 2 situations emblématiques, nous tenons à attirer votre attention sur ce qui pouvait arriver à chacun d'entre nous, à montrer comment le PEFJ peut être déconnecté de la réalité de terrain et combien il est important de se défendre !

Situation de Théo * :

Théo raconte, au centre aéré, que dans sa famille d'accueil il n'a pas le droit de boire le soir, qu'il est insulté. Une IP est faite. La référente écrit un rapport, sans avoir reçu la collègue pour en parler ni l'informer qu'elle écrivait une note sur elle. Il existe un différend entre les 2 professionnelles, il n'y a pas de synthèse régulière, la communication est quasi inexistante. La référente écrit donc un rapport négatif sur l'assfam. Le psychologue ASE écrit également un rapport, moins négatif, mais pas non plus en sa faveur. La RPEFJ adjointe prend, sur ces seuls rapports, la décision d'éloigner l'enfant, de transmettre les éléments au Parquet et d'ouvrir une VIAF. Les autres référents travaillant avec la collègue ne tarissent pas d'éloges sur elle, les autres enfants ne révèlent aucun élément négatif.

La collègue, soutenue par SUD, écrit une note démontant un à un les arguments de la référente. Elle apporte son analyse sur la situation de Théo, ce qu'il vivait à ce moment-là et en rappelant son histoire.

Elle est également reçue par la RSAF et un chargé d'accompagnement pour évoquer sa situation professionnelle, en présence de SUD.

Au final, Théo est revenu sur ses dires et confirme qu'il a fait ces déclarations sur le coup de la colère parce qu'il avait été puni. Il est en souffrance par rapport à sa situation familiale et vit sa réorientation comme une douleur supplémentaire.

La collègue accueille de nouveau autant d'enfants que prévoit son agrément. Seulement, elle risque d'être entendue par la Police, la confiance envers le service est ébranlée, le travail avec cette référente désormais impossible.



La RSAF a reconnu qu'avec du recul et moins de précipitation, d'autres décisions auraient pu être prises. Elle reproche cependant à notre collègue de ne pas avoir écrit au SAF par rapport aux difficultés avec la référente : cela aurait laissé une trace dans son dossier administratif et aurait permis d'avoir un autre son de cloche que celui de la référente.

Si on doit écrire à chaque fois, on va passer notre temps à ça ! Et si, à la place, on nous faisait davantage confiance ? Et si, avant toute décision, il y avait une réelle évaluation ? Et si, avant toute décision, on nous en parlait, on nous laissait la possibilité d'apporter nos explications, notre analyse ?

Situation de Sarah * :

Sarah va voir une assistante sociale et lui dit avoir été attouchée par le mari de l'assfam chez qui elle a été placée, évoquant également des insultes. Ni une, ni deux, sans autre formalité, le PEFJ décide de retirer illico presto tous les enfants accueillis dans cette famille d'accueil (qui travaille depuis plus de 20 ans), d'envoyer les éléments au Parquet, d'entamer une VIAF.

Pendant plusieurs mois, la famille d'accueil reste seule, sans nouvelles. Il faut dire qu'à la DT, la RPEFJ est partie, une autre a pris sa place... **Soutenue par SUD, notre collègue interpelle à nouveau la DT. A partir de là, tout s'enchaîne très vite** : la RPEFJ et la RSAF reçoivent notre collègue, toujours avec SUD, expliquent exactement les éléments par rapport à son mari, déclenchent les rendez-vous pour l'évaluation de la pratique professionnelle et l'agrément. Toutes les évaluations sont positives et la RPEFJ dit vouloir retravailler avec notre collègue, sans attendre le positionnement de la Justice, mais ne peut pas en vertu du sacro-saint principe de précaution.

Cependant, quel gâchis, quelle souffrance infligée tant à notre collègue et son mari qu'aux enfants accueillis : l'un d'eux s'enferme dans le mutisme, ne

se pose pas dans son nouveau lieu d'accueil et réclame de repartir dans la famille qui l'a élevée. Un autre a mis de très longs mois voire années pour s'autoriser à s'épanouir en l'absence de sa mère. Qu'en sera-t-il pour eux ?

Tout cela aurait pu sans doute être évité si, encore une fois, une réelle évaluation par des travailleurs sociaux (formés justement à l'évaluation) **avait été effectuée en amont de toute décision.** Sans doute, l'histoire de la personne à l'origine de tout cela aurait été prise en compte, permettant de relativiser ses propos. Sans doute, l'intérêt des enfants accueillis aurait été pris en compte et il aurait été décidé de les maintenir plutôt que de les éloigner, considérant que cette rupture était plus néfaste que toute autre décision !



Combien d'autres collègues vivent cette situation ? Si SUD ne peut pas éviter les drames et la bêtise humaine, SUD peut soutenir et conseiller, rompant ainsi l'isolement, faire valoir les droits de base des collègues et leur donner les outils de se défendre à la hauteur de l'attaque. Peut-être que la nouvelle procédure réduira ces dérives...

* les prénoms ont été modifiés

Tous dans la même galère... Partout au Département !

Nous sommes nombreux à déplorer le manque de disponibilité des référentEs, de l'absence d'accompagnement réel des enfants, des demandes et démarches non faites... Ce n'est pas que les référentEs soient devenus des tirs au flanc, loin de là. D'ailleurs, SUD accompagne individuellement et collectivement nombre d'entre eux

Ainsi, loin de s'opposer les uns aux autres, la dégradation des conditions de travail est générale et nuit fortement à l'avenir des enfants que nous accueillons.

Tous, nous partageons le même constat. Tous ou presque restons englués dans nos difficultés du quotidien, le nez dans le guidon, sans vouloir, sans pouvoir sortir la tête de l'eau. Cependant, ici et là, la grogne monte, des collègues s'opposent à des décisions arbitraires néfastes.

D'ailleurs, partout en France, les acteurs de la protection de l'enfance se mobilisent. Par exemple, dans la Haute Garonne où 21 sur 23 services sociaux sont en droit de retrait pour dénoncer notamment les baisses de moyens consacrés à l'enfance en danger.

Ici, dans le Nord, un comité d'accueil, volontairement restreint, a accueilli le secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance (ancien publicitaire et n'ayant jamais travaillé dans le domaine de l'enfance) venu ce 14 octobre présenter son plan « stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance ». Quelle déception ! **Ce qui aurait pu être innovant, avec des moyens conséquents n'est finalement qu'un plan communication.** En effet, le budget débloqué est misérable, les mesures annoncées déjà existantes. Nous vous renvoyons vers notre Aiguillon TiVi #23, vidéo visible [ICI](#) sur notre chaîne YouTube.



La protection de l'enfance à-taquet !

Hé ! Monsieur Taquet.

Pour annoncer vos mesures en faveur de la protection de l'enfance, vous avez choisi le Département du Nord et son président Jean-René LECERF !
C'est sans doute que ce Conseil Départemental est à vos yeux exemplaire dans ce domaine.

Hé ! Monsieur Taquet.

Permettez-nous de vous apporter quelques commentaires qui vous démontreront qu'aux yeux des travailleurs sociaux et médico-sociaux locaux, votre démarche peut apparaître comme des plus cynique.

Hé ! Monsieur Taquet.

S'il s'agissait également d'apporter une caution aux 10 mesures en faveur de la prévention et de la protection de l'enfance décidées par JR LECERF à la suite immédiate de la mobilisation inédite des travailleurs sociaux et médico-sociaux nordistes l'année dernière, là encore, c'est très audacieux de votre part !

Hé ! Monsieur Taquet.

Vous êtes dans un Département qui, depuis 2015, met en place une politique volontariste et déterminée de réduction drastique des moyens dédiés à la protection de l'enfance.

- ↳ 700 places d'accueil pour les enfants supprimées alors qu'elles manquaient déjà
- ↳ 300 postes (avoués donc probablement plus) de travailleurs sociaux et médico-sociaux et secrétaires supprimés sur 2500, soit au minimum 12% des effectifs en prise directe avec les populations.
- ↳ division par 4 en trois ans des aides financières à destination des populations les plus précaires (AMASE).

Hé ! Monsieur Taquet.

Vous qui prétendez vouloir mettre en place un suivi précoce dès les premiers mois de grossesse, alors que cette mission est exercée partout sur le territoire par les services de Protection Maternelle et Infantile depuis des décennies... Vous allez faire cette annonce dans un Département qui a décidé froidement de supprimer l'année dernière ses services de PMI en maternité dont la prévention précoce était la priorité !

Hé ! Monsieur Taquet.

Monsieur LECERF vous dira sûrement dans son discours qu'il a pris le problème à bras le corps même s'il a fallu 3 mois de mobilisation et de grève pour qu'il daigne tendre l'oreille.

Comme vous vous apprêtez sûrement à le faire, il a lui aussi sorti du chapeau « 10 mesures pour la prévention et la protection de l'enfance ». C'est vrai ! La détermination des travailleurs sociaux et médico-sociaux à faire entendre leur désarroi et celui des gamins accompagnés l'a contraint à stopper la saignée. Mais ses mesures ne réparent en rien les dégâts causés depuis 4 ans. Et le quotidien des équipes, des enfants confiés et de leurs familles restent très dégradé !

Et comme finalement, au bout du compte, rien n'a changé, les travailleurs sociaux, médico-sociaux, secrétaires continuent de tomber malade, démissionnent (même lorsqu'ils/elles sont en CDD) et le Département peine à recruter des assistantes familiales dont les conditions d'exercices sont toujours particulièrement insécurisées parce que JR LECERF a décidé de maintenir cette profession dans la précarité.

Héééééé ! Monsieur Taquet.

En fait, aujourd'hui, vous n'avez pas fait le bon choix ! Vous n'êtes pas dans un Département exemplaire ! Mais on comprend que le choix soit difficile pour vous puisque partout en France, nos collègues se retrouvent face à la même réalité, aux mêmes choix technocrates et budgétaires et à leurs conséquences. Mais partout, des professionnelLES de terrain s'organisent... et vous n'en avez pas fini avec nous!

Hé ! Monsieur Taquet.

Il serait vraiment nécessaire que les mesures que vous allez annoncer soient à contre-courant du dogme gestionnaire et déshumanisant et qu'elles soient surtout contraignantes pour les Départements avec un réel engagement de l'Etat, pour que nous puissions les prendre au sérieux !

Alors Monsieur Taquet.

On vous souhaite de passer un moment convivial dans cet entre-soi. Nous on reste dans le coin. N'hésitez pas, nous pouvons vous parler de la réalité.



Travailleurs sociaux, médico-sociaux, secrétaires et assistantes familiales du Nord

Alors les collègues !! Relevons la tête !

Regardons ce qu'il se passe et surtout, on en reste pas là !